

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 3 mars 2006

**En exercice : ...35**  
**Présents : .....26**  
**Titulaires : .....20**  
**Suppléants : .....6**  
**Pouvoirs : .....6**  
**Absents : .....9**

Convocation adressée à chaque délégué et suppléant le 20 février 2006 pour la session ordinaire du vendredi 03 mars 2006.

L'an deux mil six, le **vendredi 03 mars**, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle des Fêtes de MELISEY, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président,

### Etaient Présents:

Monsieur CUYNET Daniel, Président, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs. SEGUIN Michel, VUILLAUME Michel, CLAUDEL Hubert, Mme VALDENNAIRE Sylviane, M BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, Mrs CHATELOT Henri, PINOT Régis, Mmes FRESLIER M. Claire, MAIROT Marie-Ange, POULMAR Gilberte, Mrs TACHET Jean-Claude, TOILLON Gérard, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mrs BRESSON Michel, GRANDMOUGIN Jean-Pierre,

### Absents représentés par délégués suppléants :

- M. NOEL Rémy qui donne procuration à M. GRANDGIRARD Michel ;
- M. CARDOT Maurice qui donne procuration à M. GUYOT Gilbert ;
- M. GUERRE Christian qui donne procuration à M. TOURDOT Roger ;
- M. SAINTIGNY Henri qui donne procuration à M. VENRIER J. Louis ;
- M. LANDRY-CHAPITEY Maurice qui donne procuration à Mme CARMINATI Fabienne ;
- Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie qui donne procuration à Mme NOIR Christine.

### Absents :

- M. LINDER Paul,
- M. BEURIER Patrice
- M. MOUGENOT Bernard,
- M. LALLOZ Jacques,
- M. BERTRAND Yves.
- M. DAGUE Alain,
- Mme JEANBLANC Odile,
- M. PERNOT Jean,
- M. GROSJEAN Stéphane,

Madame CARMINATI Fabienne a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### TARIFICATION DES ORDURES MENAGERES 2006

Monsieur le président expose que suite à diverses réunions de la Commission des ordures ménagères et du Bureau, il est proposé de fixer comme suit la redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2006.

Foyer 1 personne	1 part	67 €
Foyer 2 personnes	2 parts	134 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	168 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	185 €
Foyer 5 personnes	3 parts	201 €
Résidences secondaires	1.5 parts	101 €
Gîtes	1 part	67 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	101 €
Commerces	1.5 parts	101 €
Camping de 1 à 20 emplacements	1 part	67 €
Camping de 21 à 40 emplacements	2 parts	134 €
Camping de 41 emplacements et +	3 parts	201 €
Collège	4 parts	268 €
Salle polyvalente	3 parts	201 €
Supermarché	20 parts	1 340 €

Le Conseil Communautaire ADOPTE à l'unanimité la tarification 2006 des ordures ménagères.

**PLAN PAYSAGE**  
**SOLLICITATION DE SUBVENTIONS**  
**CREATION D'UNE COMMISSION « PLAN PAYSAGE »**

➤ Monsieur le Président expose que dans le cadre de notre programme global de développement (Axe IV : Préserver et valoriser un environnement de qualité) et la signature du contrat APPUI avec le Conseil général de la Haute-Saône, il est prévu la mise en oeuvre d'un Plan paysage. Cette action est engagée dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle de la Communauté de communes. Cette dernière souhaite doter son territoire d'outils de développement comprenant la mise en place d'un Plan paysage accompagné d'un système d'information géographique et de documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, carte communale).

Il explique qu'il y a lieu de demander des subventions à différents partenaires financiers.

Le montant prévisionnel de l'étude Plan paysage s'élève à 40 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- SOLLICITE le Conseil général de la Haute-Saône à hauteur de 25 % dans le cadre du contrat APPUI, le Parc Naturel Régional du Ballons des Vosges à hauteur de 50 % dans le cadre de crédits Région octroyés au PNRBV pour le programme annuel 2006.

- ADOPTE le plan de financement suivant :

Conseil général de la Haute-Saône : 10 000 € H.T. ;

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 20 000 € H.T. ;

Autofinancement : 10 000 € H.T.

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives au dossier.

➤ Le président expose au Conseil communautaire, qu'il y a lieu, conformément aux statuts, de créer une commission chargée du « Plan Paysage ». Cette création est nécessaire afin de mener à bien l'étude du plan paysage et la mise en oeuvre de ses conclusions. Elle représentera la C.C.H.V.O au futur comité de pilotage. Le Conseil communautaire décide la création de la commission Plan paysage et nomme les membres suivants : Le Président étant membre de droit :

- M. SEGUIN Michel

- M. VUILLAUME Michel

- M. TOILLON Gérard

- Mme FRESLIER Marie-Claire

- M. GILLET Denis

- M. CARDOT Maurice

- M. BRESSON Michel

- Mme GRANDGIRARD Janine

- M. CLAUDEL Hubert

- M. TACHET Jean-Claude

**ETUDES REHABILITATION DECHARGES MELISEY, SITE DE LA COUAZ / LA LANTERNE**

Monsieur le Président expose que la loi du 13 août 2004 assouplit les conditions dans lesquelles les communes membres et les EPCI à fiscalité propre peuvent se verser des fonds de concours pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Il convient de fixer la part des partenaires dans les études de réhabilitation des décharges de La Lanterne et de Melisey, site de la Couaz.

Le montant global des études s'élève à 18 520 € H.T. Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE que les communes de Melisey et La Lanterne allouent par fonds de concours à la CCHVO 10 % du montant global de l'étude, soit respectivement 941 et 911 € H.T. ;

- ADOPTE le plan de financement suivant :

ADEME : 50 %, soit 9 260 € H.T., Conseil général de la Haute-Saône : 30 %, soit 5 556 € H.T., Commune de La Lanterne : 10 % de 9 110 € soit 911 € H.T., Commune de Melisey : 10 % de 9 410 €, soit 941 € H.T., Autofinancement : 10 %, soit 1 852 € H.T. ;

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives au dossier.

**MODIFICATION DELIBERATION CONCERNANT CREATION**  
**D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Président rappelle la délibération du 16 décembre 2005 créant un poste d'Agent des Services Techniques chargé de la gestion de la déchetterie de Melisey. Il s'avère nécessaire, suite aux observations du Centre de gestion 70 et de la Sous-préfecture de Lure de supprimer ce poste et créer en lieu et place un emploi d'Agent de Salubrité au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

L'exposé du Président entendu, après avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2006 un poste d'Agent de Salubrité, échelon 2, échelle 3, à temps non complet (25 heures hebdomadaire) à l'indice brut 280.

## CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE VALLEE DE L'OGNON

Monsieur le Président expose que l'Office de Tourisme de la Haute Vallée de l'Ognon bénéficie depuis 1996 d'une étoile au vu des aménagements et des services existants. Afin de conserver ce classement, l'Office de Tourisme se doit, tous les cinq ans, de renouveler sa demande de classement. L'expose Le Conseil communautaire DECIDE de solliciter une étoile (catégorie de classement) pour la période 2006-2011.

## CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MELISEY MISE À DIPOSITION DE PERSONNEL REMPLACEMENTS PONCTUELS À LA DECHETTERIE DE MELISEY

Le Président expose au Conseil communautaire que la CCHVO ne possédant pas de personnel technique pour assurer ponctuellement des remplacements de l'agent de salubrité de la déchetterie de Melisey, la Commune de Melisey accepte de mettre à disposition ponctuellement le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la déchetterie de Melisey et ce pour des périodes n'excédant pas 3 jours.

Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité d'accepter la mise à disposition du personnel technique et ce à compter du 6 mars 2006 et AUTORISE le Président à signer la convention avec la commune de Melisey fixant les conditions et les modalités de mise à disposition du personnel.

## QUESTIONS DIVERSES

### ▪ ORDURES MENAGERES

Monsieur le Sous-préfet devrait prendre dans les jours qui viennent un arrêté de substitution afin que la CCHVO soit représentée au SYTEVOM au lieu et place du Sictom de Melisey.

Monsieur CLAUDEL informe le Conseil que le Conseil syndical du Sictom des 2 Vallées a délibéré favorablement au retrait des 4 communes. Un délai de trois mois est imposé pour un retrait définitif accepté par l'ensemble des communes ou groupements membres du Sictom des 2 Vallées. Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, la CCHVO pourra exercer pleinement la compétence collecte et traitement des OM sur l'ensemble de son territoire.

### ▪ MODIFICATION DES STATUTS – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au 17 février 2006, date limite à laquelle l'ensemble des communes membres auront du se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire, 11 communes sur 12 ont délibéré. L'absence de délibération valant décision favorable.

Les statuts de la Communauté de communes sont alors adoptés dans les termes de la délibération du 28 octobre 2005. L'arrêté préfectoral entérinera l'adoption des statuts.

### ▪ POLE D'EXCELLENCE RURALE

Le 18 janvier dernier, Monsieur le Président du Pays des Vosges saônoises, Eric Houllay a convié les Communautés de communes pour présenter le dispositif et recenser les appels à projets :

- *Quatre types de structures peuvent postuler* : Pays, communautés de Communes, Parc Naturels Régionaux et GAL ;

- *Deux vagues de dépôt de candidature* : 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;

- *Le taux d'intervention* est de 50% dans les ZRR (CC Franche communes, 1000 étangs, Belles sources, Saône et Coney) et de 33% dans les autres territoires. Il s'agit d'un redéploiement de crédits de l'Etat et non de crédits nouveaux ;

- *Les projets d'investissements d'un montant minimum de 300 000 €* doivent démarrer dans les 12 mois de la labellisation et être réalisés dans les 24 mois qui suivent le démarrage de l'opération ;

- *Compte tenu du nombre limité à 300 pôles labellisés à l'échelle nationale*, on peut légitimement proposer 3 projets de pôle pour la Haute Saône, il faudra alors rechercher une complémentarité à l'échelle départementale et éviter les projets redondants.

Quant à la conception du pôle, il faut privilégier un axe fort, proposer des actions emblématiques pour le territoire qui constitueraient un projet de pôle cohérent ;

- *Quatre axes* :

Axe 1 : Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;

Axe 2 : Valorisation et gestion des bio ressources ;

Axe 3 : Offre de services et accueil de nouvelles populations ;

Axe 4 : Pôle d'excellence technologique pour des productions localisées.

- *Cinq critères d'évaluation des projets* :

1- Une ambition en matière d'emploi ;

2- Une priorité au développement territorial durable ;

3- Un ancrage rural fort ;

4- Une conduite de projet multi-partenariale ;

5- Une place affirmée à l'innovation.

Afin de remplir une fiche-projet proposée par le Pays des Vosges saônoises et de se positionner sur le dispositif en faveur d'une valorisation de la filière-bois par la création d'une plate-forme bois et d'un regroupement des essences les plus nobles, les trois communautés de communes limitrophes : CCRC, CCME et CCFC se joignent à nous pour étudier cette piste de réflexion. Affaire à suivre...

▪ CHANTIERS JEUNES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire le dispositif et leur demande de faire leurs propositions pour le 31 mars au plus tard, date à laquelle il sera décidé l'opportunité de mettre ou non en place les chantiers jeunes. La notion de patrimoine est interprétée très largement par le Conseil général.

▪ BULLETTIN D'INFORMATION 2006

La Commission « Bulletin d'Information » s'est réunie le lundi 27 février dernier afin de fixer le sommaire du Bulletin communautaire 2006. Elle se réunira de nouveau tout début avril pour formaliser les propositions d'articles.

▪ NATURA 2000 POUR LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES MILLE ETANGS

Monsieur le Président s'est rendu aux réunions d'information initiée par la Sous-préfecture concernant Natura 2000. Un Comité de pilotage Natura 2000 sous la Présidence de Monsieur SEGUIN Laurent, Président de la Communauté de communes des Mille Etangs s'est constitué. Les communes membres bénéficieront de l'état d'avancement du Comité de pilotage par l'intermédiaire de la CCHVO.

▪ ENQUETE PERSONNES AGEES

L'analyse des questionnaires commencera courant semaine 11. Il est demandé aux Communes de retourner les questionnaires pour le 10 mars 2006. La Commission « Cadre de vie » se réunira début avril pour l'analyse et le bilan de cette étude.

▪ PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE : samedi 25 mars 2006 à 9h30 à la salle des fêtes de Melisey.

Vu le Président,

D. CUYNET.